



Aubervilliers, le 29 mars 2016

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la délibération sur la promesse de bail emphytéotique permettant la construction de la mosquée à Aubervilliers.

Après avoir approuvé le 12 juillet 2012 le principe de localisation de la mosquée dans le futur quartier de Port Chemin Vert, le conseil municipal du 24 mars a adopté à l'unanimité la délibération sur la promesse de bail emphytéotique permettant la construction de la mosquée à Aubervilliers.

Cette promesse de bail, faisant suite à la précédente, est inscrite au cadastre de la ville, la parcelle étant clairement délimitée. Elle constitue de fait une étape importante pour l'Association des Musulmans d'Aubervilliers dans sa recherche de financements et pour la constitution du dossier de dépôt du permis de construire

Nous rappelons que ce projet prévoit également l'implantation d'un centre culturel, dans un esprit de dialogue et d'ouverture aux autres. C'est donc l'affaire de toutes les aubervillariennes et de tous les aubervillariens.

Aujourd'hui notre volonté, quant à sa concrétisation, reste intacte. Nos engagements ont été respectés. Toutes les solutions ont été recherchées conformément à la loi et à la réglementation en vigueur. Il en est ainsi de la consolidation de l'acquisition du 112/114 Félix Faure, lieu de culte loué par l'AMA depuis septembre 2004.

Respecter la ville, son territoire, sa population dans le cadre de la loi, le droit et l'intérêt général est la feuille de route que je suivrai tout au long de mon mandat de maire d'Aubervilliers. Les élu-e-s en sont les principaux garant-e-s. Je déplore que quelques-unes et quelques-uns aient fait le choix de se détourner de cette ligne en favorisant des intérêts particuliers au détriment de l'intérêt général.

Dans le cadre législatif actuel, construire cet édifice est un travail de longue haleine entre l'Association des musulmans d'Aubervilliers, partenaire de la ville, la collectivité et l'Etat. La Municipalité continuera d'accompagner les projets de location, d'acquisition ou de construction, en lieu avec le Ministère de l'intérieur et des cultes pour que la commune puisse se doter d'un lieu de culte ouvert à toutes et tous.

Je reste convaincue que nos actes, visant à permettre la construction de la mosquée dans le respect des normes urbaines et architecturales, seront fortement appréciés par celles et ceux qui habitent Aubervilliers, qui y travaillent et qui croient en son avenir. Je suis persuadée de leur attachement au développement d'une commune de 82 500 habitants, digne du rang qu'elle occupe au sein de la métropole parisienne.

Mériem Derkaoui
Maire d'Aubervilliers
Vice-Présidente du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis